


<b>Rapport d'incidence environnementale</b>	 <p>MARITTIMO - IT FR - MARITIME TOSCANA - LIGURIA - SARDEGNA - CORSE</p> <p><i>La Cooperazione al cuore del Mediterraneo</i></p> <p><i>La coopération au cœur de la Méditerranée</i></p>
	<p><i>Programme de Coopération Transfrontalière</i></p> <p><i>ITALIE – FRANCE</i></p> <p><i>MARITIME 2014 – 2020</i></p> <p><b>Procédure d'Évaluation Environnementale Stratégique</b></p> <p>Aux termes de la Directive 42/2001/CE</p> <p><b>Annexe A</b></p> <p><b>Rapport d'incidence environnementale</b></p>
	<p><b>Avril 2014</b></p>

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE**  
**RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

---

*Par :*

*RTI RESOLVO SRL - RESCO SOC COOP, AGROTEC SPA (SOUS-TRAITANCE)*

*Région Toscane,  
Secteur Activités Internationales*

## **Sommaire**

1. PREAMBULE .....	4
2. IDENTIFICATION DES HABITATS RECENSES DANS LE RESEAU NATURE 2000 POTENTIELLEMENT CONCERNES PAR LE PROGRAMME .....	7
3. IDENTIFICATION DES ACTIONS DU PROGRAMME POTENTIELLEMENT SUSCEPTIBLES D'INTERFERER AVEC L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS DES SITES NATURE 2000.....	11
4. CONCLUSIONS .....	30

## **1. PREAMBULE**

L'Évaluation d'Incidence Environnementale (EIE - VInCA en italien) a comme objectif d'étudier les interférences possibles entre les prévisions du plan/programme et les aires qui composent le réseau Nature 2000. Dans ce but, l'art. 5 du D.P.R. du 8 septembre 1997, n. 357, tel que modifié par le D.P.R. du 12 mars 2003, n. 120<sup>1</sup>, prévoit que *“Dans la planification et la programmation territoriale, il faut tenir compte de la valeur naturelle et environnementale des sites proposés d'importance communautaire, des sites d'importance communautaire et des zones spéciales de conservation”*.

Le Programme de Coopération Transfrontalière Italie – France (PCT) fait référence à un contexte territorial plutôt ample et il ne peut pas définir la localisation et les aspects dimensionnels des interventions individuelles à travers lesquelles il sera appliqué. Ce sera la phase d'application du programme qui permettra de définir en détail les projets individuels, y compris leur emplacement sur le territoire. Par ailleurs, la réalisation des actions du programme ne se concrétise pas toujours à travers des interventions matérielles, susceptibles d'avoir des interférences (positives ou négatives) sur l'intégrité des sites Nature 2000.

La difficulté de réaliser une évaluation d'incidence de plans et de programmes dans ces conditions, et à une échelle territoriale aussi grande, est une criticité reconnue en général, au point qu'en 2011, le Ministero dell'Ambiente e della Tutela del Territorio e del Mare (MATTM-Ministère de l'Environnement et de la Protection du Territoire et de la Mer), le Ministero per i Beni e le Attività Culturali (MiBAC-Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles), l'Istituto Superiore per la Protezione Ambientale (ISPRA-Institut Supérieur pour la Protection de l'Environnement), les Régions et les Provinces Autonomes ont rédigé un document intitulé *“Proposition pour l'intégration des contenus EES (VAS en*

---

<sup>1</sup>Le réseau Nature 2000 constitue un projet important de l'Union Européenne dont la réalisation au niveau de chaque état membre est liée à la promulgation de plusieurs instruments réglementaires, dont les plus importants sont les suivants :

- Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages (Directive “Oiseaux”);
- Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, relative à la conservation des habitats naturels et semi-naturels et de la flore et de la faune sauvages (Directive “Habitats”);
- Directive 97/62/CE du Conseil du 27 octobre 1997, relative à l'adaptation au progrès technique et scientifique de la Directive 92/43/CEE sur la conservation des habitats naturels et de la flore et de la faune sauvages

*italien)- Évaluation d'Incidence*”, dans le but de fournir des indications utiles sur les modalités d'intégration des procédures d'EES avec ceux de l'Évaluation d'Incidence Environnementale.

Dans ce document, certaines méthodologies d'analyse et de description des sites Nature 2000 sont proposées, comme le :

- regroupement selon les macro-catégories de référence des habitats (Directive “Habitats”, Ann. I) ;
- regroupement selon les unités biogéographiques (Directive “Habitats”) ;
- regroupement selon les typologies d'environnement identifiées par le D.M. du 17 octobre 2007.

Le *premier critère* permet de traiter conjointement des habitats qui ont des caractéristiques écologiques communes. Etant donné qu'il peut y avoir des habitats faisant partie de macro-catégories différentes dans un même site, les choix stratégiques du plan seront analysés de façon différenciée.

Le *deuxième critère* peut être adopté seulement pour des plans nationaux car les unités biogéographiques sont trop étendues du point de vue géographique. En effet, dans le cas examiné aussi, tous les sites du réseau Nature 2000 font partie de la zone biogéographique “Méditerranée”, avec des inclusions limitées de type “Continental” dans le secteur nord-oriental et de type “Alpin” dans la partie septentrionale des provinces/départements des Alpes-Maritimes, d'Imperia et de Savona. De toute façon, cela n'aurait pas de sens d'utiliser ce critère parce qu'il ne serait pas en mesure de distinguer efficacement les divers types d'habitats pour l'aire étudiée.

Le *troisième critère* fait référence aux “Critères minimum uniformes pour la définition de mesures de conservation relatives à des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et à des Zones de Protection Spéciale (ZPS)” et, avec l'art. 4 “Identification de typologies d'environnements de référence pour les ZPS”, il tient compte des critères ornithologiques indiqués dans la Directive n. 79/409/CEE et identifie 14 typologies différentes. Toutefois, ce critère peut être adopté seulement pour des situations particulières, comme par exemple des plans liés à la faune et à la chasse, car le critère adopté pour la classification en typologies d'environnements est le regroupement par niches écologiques pour

l'avifaune, avec des habitats également très différents entre eux.

Vu les finalités de la présente étude, on considère que la *première approche* est la plus indiquée pour garantir un niveau approprié de précision par rapport à l'échelle et l'extension territoriale du programme.

Le document cité fournit aussi une indication utile sur l'approche à suivre dans la phase d'évaluation des interférences avec le réseau Nature 2000, en identifiant trois cas différents, en fonction du niveau de détail auquel le plan ou le programme arrive. En particulier, trois différentes approches, une pour chacun des cas suivants, sont suggérées :

- des Plans et Programmes des aires vastes qui comprennent de nombreux Sites Nature 2000 et sans localisation des choix.
- des Plans et Programmes des aires vastes qui comprennent de nombreux Sites Nature 2000 avec des indications sur la localisation des choix.
- des Plans et des Programmes qui se réfèrent à une aire limitée qui comprend peu de Sites Nature 2000 et sans localisation des choix.

Le Programme de coopération transfrontalière Italie – France, fait clairement partie du *premier cas*, parmi ceux qui sont illustrés ci-dessus.

Le regroupement des habitats, aux fins de l'analyse et de l'évaluation, sera fait par macro-catégories et on évaluera les actions sur ces dernières à un niveau préliminaire, modulé sur le niveau de connaissance des actions de plan et de programme existant actuellement.

**Dans cette phase, en conséquence, on développera les deux points suivants :**

- **Identification des habitats recensés dans le réseau Nature 2000 qui sont potentiellement concernés par la proposition du PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE.**
- **Identification des interférences possibles entre les actions du programme et les macro-catégories d'habitats avec la définition conséquente des éléments préliminaires d'évaluation.**

On considère que l'approche proposée peut garantir de manière appropriée le maintien des habitats, en cohérence avec le principe de précaution, en adaptant la définition de la décision finale en fonction du niveau d'information disponible.

## **2. IDENTIFICATION DES HABITATS RECENSES DANS LE RESEAU NATURE 2000 POTENTIELLEMENT CONCERNES PAR LE PROGRAMME**

Toute l'aire d'étude est comprise dans la région biogéographique "Méditerranée", avec des inclusions limitées de type "Continental" dans le secteur nord-oriental et de type "Alpin" dans la partie septentrionale des provinces/départements des Alpes-Maritimes, d'Imperia et de Savona (donnée : <http://www.eea.europa.eu/data-and-maps/data/Nature-4#tab-european-data>).

Du point de vue territorial, le réseau dense des sites Nature 2000 représente un élément caractéristique et central dans la protection de la biodiversité du territoire étudié. Il y a 499 sites en tout, dont 144 sont situés sur le territoire français et 355, sur le territoire italien. La superficie totale concernée par le Réseau Nature 2000 s'élève à 3.057.734 ha et elle héberge dans l'ensemble 4.743 habitats, qui se distinguent en 114 différentes typologies, dont 25 sont classifiées comme des "habitats prioritaires" (Tableau 1).

Si on analyse les espèces présentes dans les différents sites du Réseau Nature 2000, (Article 4(1) and 4(2) of the bird Directive 79/409/EEC and Annex II of Council Directive 92/43/EEC), il est possible de fournir une description synthétique des espèces d'animaux et de végétaux qui sont les plus intéressants du point de vue de la conservation, avec une évaluation aussi synthétique de l'état de conservation de l'endroit où l'espèce a été relevée. Pour chaque groupe, on reporte le nombre d'espèces pour lesquelles le site d'importance communautaire correspondant (là où la présence de l'espèce a été documentée) présente un état de conservation excellent (A), bon (B) ou significatif (C) (Tableau 2).

En réalisant une agrégation progressive par classe d'habitat et par micro-catégorie des habitats individuels, il est possible de généraliser encore plus l'approche d'évaluation. Le tableau 3, tout en mettant en évidence le niveau élevé de biodiversité exprimée à travers la richesse d'habitats différents, utilisées comme unités d'enquête dans la phase suivante du parcours d'évaluation.

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE**  
**RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

---

**Tableau 1 – Habitats prioritaires dans l'aire d'étude énumère aussi les macro-catégories d'habitats qui seront**

COD	Description
1120	(Sub-) Mediterranean pine forests with endemic black pines
1150	Active raised bogs
1510	Alluvial forests with <i>Alnus glutinosa</i> and <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
2250	Alpine pioneer formations of the Caricion <i>bicoloris-atrofuscae</i>
2270	Apeninne beech forests with <i>Taxus</i> and <i>Ilex</i>
3170	Apennine beech forests with <i>Abies alba</i> and beech forests with <i>Abies nebrodensis</i>
4070	Arborescent matorral with <i>Laurus nobilis</i>
5230	Bushes with <i>Pinus mugo</i> and <i>Rhododendron hirsutum</i> (Mugo-Rhododendretum <i>hirsuti</i> )
6110	Calcareous fens with <i>Cladium mariscus</i> and species of the Caricion <i>davallianae</i>
6220	Coastal dunes with <i>Juniperus</i> spp.
6230	Coastal lagoons
7110	Eastern white oak woods
7210	Endemic forests with <i>Juniperus</i> spp.
7220	Limestone pavements
7240	Mediterranean salt steppes (Limonietalia)
8240	Mediterranean <i>Taxus baccata</i> woods
9180	Mediterranean temporary ponds
91AA	Pannonian woods with <i>Quercus pubescens</i>
.91E0	Petrifying springs with tufa formation (Cratoneurion)
91H0	Posidonia beds ( <i>Posidonion oceanicae</i> )
9210	Pseudo-steppe with grasses and annuals of the Thero-Brachypodietea
9220	Rupicolous calcareous or basophilic grasslands of the Alysso-Sedion <i>albi</i>
9530	Species-rich <i>Nardus</i> grasslands, on silicious substrates in mountain areas (and submountain areas in Continental Europe)
9560	Tilio-Acerion forests of slopes, screes and ravines
9580	Wooded dunes with <i>Pinus pinea</i> and/or <i>Pinus pinaster</i>



**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE  
RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

**Tableau 2 - Présences des différents regroupements d'animaux sur la base de l'état de conservation des habitats**

	A	B	C	Non évalué	Total
Amphibies	31	145	58	64	298
Oiseaux	662	2016	1912	8182	12772
Poissons	17	184	63	58	322
Invertébrés	50	217	127	131	525
Mammifères	114	336	184	227	861
Végétaux	114	89	34	19	256
Reptiles	17	131	105	229	482
Total	1005	3118	2483	8910	15516

(A: valeur excellente; B: valeur bonne ; C: valeur significative )

**Tableau 3 – Macro-catégories d'habitats, code des classes d'habitats, et dénomination**

Macro-catégories d'habitats	Code classes d'habitats	Dénomination des classes d'habitats
Habitats marins et côtiers	11	Eaux marines et milieux à marée
	12	Falaises maritimes et plages de galets
	13	Marais et Pâturages inondés atlantiques et continentaux
	14	Marais et Pâturages inondés méditerranéens et thermo-atlantiques
	15	Steppes internes halophiles et gypsophiles
Habitats de dunes	21	Dunes maritimes des côtes atlantiques, de la Mer du Nord et de la Baltique
	22	Dunes maritimes des côtes méditerranéennes
Habitats d'eaux douces	31	Eaux stagnantes
	32	Eaux courantes - portions de cours d'eau à dynamique naturelle ou semi-naturelle (lits petits, moyens ou grands) où la qualité de l'eau ne présente pas d'altérations significatives
Habitats arbustifs tempérés	40	Landes et fourrés tempérés
Habitats arbustifs méditerranéens	51	Fourrés subméditerranéens et tempérés
	52	Matorral arborescents méditerranéens
	53	Broussailles thermo-méditerranéennes et pré-steppiques
	54	Phryganes
Habitats de prés naturels et semi-naturels	61	Formations herbeuses naturelles
	62	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès couverts de buissons
	63	Bois de sclérophylles utilisés comme terrains de pâturages (dehesas)
	64	Prairies humides semi-naturelles avec des plantes herbacées hautes
	65	Formations herbeuses mésophylles
Habitats de tourbières et marais	71	Tourbières acides de sphaignes
	72	Bas-marais calcaires




**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE**  
**RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

---

<b>Macro-catégories d'habitats</b>	<b>Code classes d'habitats</b>	<b>Dénomination des classes d'habitats</b>
Habitats rocheux	81	Eboulis
	82	Parois rocheuses avec végétation chasmophytique
	83	Autres habitats rocheux
Habitats forestiers	91	Forêts de l'Europe tempérée
	92	Forêts méditerranéennes caducifoliées
	93	Forêts sclérophylles méditerranéennes
	94	Forêts de conifères des montagnes tempérées
	95	Forêts de conifères des montagnes méditerranéennes et macaronésiques

### **3. IDENTIFICATION DES ACTIONS DU PROGRAMME POTENTIELLEMENT SUSCEPTIBLES D'INTERFERER AVEC L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS DES SITES NATURE 2000**




L'analyse du Programme de Coopération Transfrontalière Italie – France a permis d'identifier les actions prévues dans cet instrument et d'en évaluer de façon préliminaire les interférences possibles avec les sites Nature 2000. Les fiches suivantes, une pour chaque axe dont le programme est composé, identifient les actions et attribuent à chacune d'elles une "valeur" d'interférence possible. On a choisi de représenter l'évaluation avec les symboles suivants :

	<b>effets positifs possibles</b> : en l'état des connaissances et sur la base du niveau d'approfondissement du plan, on considère que l'action évaluée a un <i>effet fondamentalement positif</i> sur l'état de conservation du site Nature 2000 et sur les habitats qui y sont présents.
	<b>effets possibles nuls ou actuellement non qualifiables</b> : le niveau de connaissances donné ne fait pas émerger d'effets négatifs ou positifs sur l'état de conservation du site Nature 2000. Dans certains cas, toutefois, il peut être nécessaire de prévoir dans la phase d'exécution une évaluation d'incidence environnementale aux termes de l'art. 5 du D.P.R. 357/97 et modifications suivantes, si l'action prévue interfère topographiquement ou fonctionnellement avec un/une SIC/ZPS/ZSC.
	<b>effets négatifs possibles</b> : l'état de conservation du site pourrait être menacé par la réalisation de l'intervention prévue par le programme transfrontalier, s'il est réalisé à proximité ou à l'intérieur du site même. Dans ces cas, l'évaluation d'incidence sur l'intervention est toujours nécessaire, si la réalisation de cette dernière concerne le site Nature 2000. La conclusion avec un jugement négatif de l'évaluation d'incidence impose la nouvelle conception/relocalisation de l'intervention ou, dans une hypothèse extrême, l'abandon de la réalisation de cette dernière.



Dans la partie de l'évaluation de la fiche, on reporte aussi la liste des macro-catégories d'habitats et plus précisément, *Habitats marins et côtiers, Habitats de dunes, Habitats d'eaux douces, Habitats arbustifs tempérés, Habitat arbustifs méditerranéens, Habitats de prés naturels et semi-naturels, Habitats de tourbières et de marais, Habitats rocheux, Habitats forestiers*. Quand l'action évaluée présente des effets prédominants ou exclusifs sur une ou plusieurs macro-catégories, celles-ci sont mises en évidence en **gras**.

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE  
RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**



**AXE 1 - Promotion de la compétitivité entre entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières**

Objectif thématique	Priorité d'investissement <i>Objectif spécifique</i>	Typologie d'actions prévues	Interférences potentielles avec les habitats Nature 2000										
			<table border="1"> <tr><td>1 Habitats marins et côtiers</td></tr> <tr><td>2 Habitats de dunes</td></tr> <tr><td>3 Habitats d'eaux douces</td></tr> <tr><td>4 Habitats arbustifs tempérés</td></tr> <tr><td>5 Habitats arbustifs méditerranéens</td></tr> <tr><td>6 Habitats de prés naturels et semi-naturels</td></tr> <tr><td>7 Habitats de tourbières et de marais</td></tr> <tr><td>8 Habitats rocheux</td></tr> <tr><td>9 Habitats forestiers</td></tr> </table>	1 Habitats marins et côtiers	2 Habitats de dunes	3 Habitats d'eaux douces	4 Habitats arbustifs tempérés	5 Habitats arbustifs méditerranéens	6 Habitats de prés naturels et semi-naturels	7 Habitats de tourbières et de marais	8 Habitats rocheux	9 Habitats forestiers	 Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.
		1 Habitats marins et côtiers											
		2 Habitats de dunes											
3 Habitats d'eaux douces													
4 Habitats arbustifs tempérés													
5 Habitats arbustifs méditerranéens													
6 Habitats de prés naturels et semi-naturels													
7 Habitats de tourbières et de marais													
8 Habitats rocheux													
9 Habitats forestiers													
	<table border="1"> <tr><td>1 Habitats marins et côtiers</td></tr> <tr><td>2 Habitats de dunes</td></tr> <tr><td>3 Habitats d'eaux douces</td></tr> <tr><td>4 Habitats arbustifs tempérés</td></tr> <tr><td>5 Habitats arbustifs méditerranéens</td></tr> <tr><td>6 Habitats de prés naturels et semi-naturels</td></tr> <tr><td>7 Habitats de tourbières et de marais</td></tr> <tr><td>8 Habitats rocheux</td></tr> <tr><td>9 Habitats forestiers</td></tr> </table>	1 Habitats marins et côtiers	2 Habitats de dunes	3 Habitats d'eaux douces	4 Habitats arbustifs tempérés	5 Habitats arbustifs méditerranéens	6 Habitats de prés naturels et semi-naturels	7 Habitats de tourbières et de marais	8 Habitats rocheux	9 Habitats forestiers	 Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.		
1 Habitats marins et côtiers													
2 Habitats de dunes													
3 Habitats d'eaux douces													
4 Habitats arbustifs tempérés													
5 Habitats arbustifs méditerranéens													
6 Habitats de prés naturels et semi-naturels													
7 Habitats de tourbières et de marais													
8 Habitats rocheux													
9 Habitats forestiers													
	<table border="1"> <tr><td>1 Habitats marins et côtiers</td></tr> <tr><td>2 Habitats de dunes</td></tr> <tr><td>3 Habitats d'eaux douces</td></tr> </table>	1 Habitats marins et côtiers	2 Habitats de dunes	3 Habitats d'eaux douces									
1 Habitats marins et côtiers													
2 Habitats de dunes													
3 Habitats d'eaux douces													




**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE  
RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

Objectif thématique	Priorité d'investissement <i>Objectif spécifique</i>	Typologie d'actions prévues	Interférences potentielles avec les habitats Nature 2000			
			4 Habitats arbustifs tempérés	Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.		
			5 Habitats arbustifs méditerranéens			
			6 Habitats de prés naturels et semi-naturels			
			7 Habitats de tourbières et de marais			
			8 Habitats rocheux			
			9 Habitats forestiers			
					1 Habitats marins et côtiers	 Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.
					2 Habitats de dunes	
					3 Habitats d'eaux douces	
					4 Habitats arbustifs tempérés	
					5 Habitats arbustifs méditerranéens	
					6 Habitats de prés naturels et semi-naturels	
7 Habitats de tourbières et de marais						
8 Habitats rocheux						
9 Habitats forestiers						
			1 Habitats marins et côtiers	 Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.		
			2 Habitats de dunes			
			3 Habitats d'eaux douces			
			4 Habitats arbustifs tempérés			
			5 Habitats arbustifs méditerranéens			
			6 Habitats de prés naturels et semi-naturels			

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE  
RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

<b>Objectif thématique</b>	<b>Priorité d'investissement</b> <i>Objectif spécifique</i>	<b>Typologie d'actions prévues</b>	<b>Interférences potentielles avec les habitats Nature 2000</b>	
			7 Habitats de tourbières et de marais 8 Habitats rocheux 9 Habitats forestiers	
			1 Habitats marins et côtiers 2 Habitats de dunes 3 Habitats d'eaux douces 4 Habitats arbustifs tempérés 5 Habitats arbustifs méditerranéens 6 Habitats de prés naturels et semi-naturels 7 Habitats de tourbières et de marais 8 Habitats rocheux 9 Habitats forestiers	 Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.
			1 Habitats marins et côtiers 2 Habitats de dunes 3 Habitats d'eaux douces 4 Habitats arbustifs tempérés 5 Habitats arbustifs méditerranéens 6 Habitats de prés naturels et semi-naturels 7 Habitats de tourbières et de marais 8 Habitats rocheux 9 Habitats forestiers	 Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE  
RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

Objectif thématique	Priorité d'investissement <i>Objectif spécifique</i>	Typologie d'actions prévues	Interférences potentielles avec les habitats Nature 2000	
			1 Habitats marins et côtiers	 Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.
			2 Habitats de dunes	
			3 Habitats d'eaux douces	
4 Habitats arbustifs tempérés				
5 Habitats arbustifs méditerranéens				
6 Habitats de prés naturels et semi-naturels				
7 Habitats de tourbières et de marais				
8 Habitats rocheux				
9 Habitats forestiers				
			1 Habitats marins et côtiers	 Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.
			2 Habitats de dunes	
			3 Habitats d'eaux douces	
4 Habitats arbustifs tempérés				
5 Habitats arbustifs méditerranéens				
6 Habitats de prés naturels et semi-naturels				
7 Habitats de tourbières et de marais				
8 Habitats rocheux				
9 Habitats forestiers				
			1 Habitats marins et côtiers	
			2 Habitats de dunes	
			3 Habitats d'eaux douces	



**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE  
RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

<b>Objectif thématique</b>	<b>Priorité d'investissement</b> <i>Objectif spécifique</i>	<b>Typologie d'actions prévues</b>	<b>Interférences potentielles avec les habitats Nature 2000</b>	
			4 Habitats arbustifs tempérés	<p>Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.</p> <p>Si l'action prévoit des interventions matérielles sur le territoire, avec des interférences topographiques ou fonctionnelles possibles avec les sites Nature 2000, il faut réaliser une évaluation d'incidence dans la phase d'exécution.</p>
			5 Habitats arbustifs méditerranéens	
			6 Habitats de prés naturels et semi-naturels	
			7 Habitats de tourbières et de marais	
			8 Habitats rocheux	
			9 Habitats forestiers	





**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE  
RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**


**AXE 2 – Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et de gestion des risques**

Objectif thématique	Priorité d'investissement <i>Objectif spécifique</i>	Typologie d'actions prévues	Interférences potentielles avec les habitats Nature 2000										
			<table border="1"> <tr><td>1 Habitats marins et côtiers</td></tr> <tr><td>2 Habitats de dunes</td></tr> <tr><td>3 Habitats d'eaux douces</td></tr> <tr><td>4 Habitats arbustifs tempérés</td></tr> <tr><td>5 Habitats arbustifs méditerranéens</td></tr> <tr><td>6 Habitats de prés naturels et semi-naturels</td></tr> <tr><td>7 Habitats de tourbières et de marais</td></tr> <tr><td>8 Habitats rocheux</td></tr> <tr><td>9 Habitats forestiers</td></tr> </table>	1 Habitats marins et côtiers	2 Habitats de dunes	3 Habitats d'eaux douces	4 Habitats arbustifs tempérés	5 Habitats arbustifs méditerranéens	6 Habitats de prés naturels et semi-naturels	7 Habitats de tourbières et de marais	8 Habitats rocheux	9 Habitats forestiers	 <p>Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.</p>
1 Habitats marins et côtiers													
2 Habitats de dunes													
3 Habitats d'eaux douces													
4 Habitats arbustifs tempérés													
5 Habitats arbustifs méditerranéens													
6 Habitats de prés naturels et semi-naturels													
7 Habitats de tourbières et de marais													
8 Habitats rocheux													
9 Habitats forestiers													
			<table border="1"> <tr><td>1 Habitats marins et côtiers</td></tr> <tr><td>2 Habitats de dunes</td></tr> <tr><td>3 Habitats d'eaux douces</td></tr> <tr><td>4 Habitats arbustifs tempérés</td></tr> <tr><td>5 Habitats arbustifs méditerranéens</td></tr> <tr><td>6 Habitats de prés naturels et semi-naturels</td></tr> <tr><td>7 Habitats de tourbières et de marais</td></tr> <tr><td>8 Habitats rocheux</td></tr> <tr><td>9 Habitats forestiers</td></tr> </table>	1 Habitats marins et côtiers	2 Habitats de dunes	3 Habitats d'eaux douces	4 Habitats arbustifs tempérés	5 Habitats arbustifs méditerranéens	6 Habitats de prés naturels et semi-naturels	7 Habitats de tourbières et de marais	8 Habitats rocheux	9 Habitats forestiers	 <p>Bien que l'on puisse supposer une absence d'interférences significatives entre cette action et le niveau d'intégrité des habitats, les informations actuellement disponibles ne permettent d'arriver à une évaluation définitive. Dans la phase d'exécution, en cas d'implication de sites Nature 2000, il faudra réaliser une évaluation d'incidence avec un niveau de screening. Si les systèmes d'alerte sont en mesure de préserver les sites naturels, l'effet de l'action prendra une valeur positive.</p>
1 Habitats marins et côtiers													
2 Habitats de dunes													
3 Habitats d'eaux douces													
4 Habitats arbustifs tempérés													
5 Habitats arbustifs méditerranéens													
6 Habitats de prés naturels et semi-naturels													
7 Habitats de tourbières et de marais													
8 Habitats rocheux													
9 Habitats forestiers													




**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE  
RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

Objectif thématique	Priorité d'investissement <i>Objectif spécifique</i>	Typologie d'actions prévues	Interférences potentielles avec les habitats Nature 2000										
			<table border="1"> <tr><td>1 Habitat marins et côtiers</td></tr> <tr><td>2 Habitats de dunes</td></tr> <tr><td>3 Habitats d'eaux douces</td></tr> <tr><td>4 Habitats arbustifs tempérés</td></tr> <tr><td>5 Habitats arbustifs méditerranéens</td></tr> <tr><td>6 Habitats de prés naturels et semi-naturels</td></tr> <tr><td>7 Habitats de tourbières et de marais</td></tr> <tr><td>8 Habitats rocheux</td></tr> <tr><td>9 Habitats forestiers</td></tr> </table>	1 Habitat marins et côtiers	2 Habitats de dunes	3 Habitats d'eaux douces	4 Habitats arbustifs tempérés	5 Habitats arbustifs méditerranéens	6 Habitats de prés naturels et semi-naturels	7 Habitats de tourbières et de marais	8 Habitats rocheux	9 Habitats forestiers	 <p>Bien que l'on puisse supposer une absence fondamentale d'interférences significatives entre cette action et le niveau d'intégrité des habitats, les informations actuellement disponibles ne permettent d'arriver à une évaluation définitive. Dans la phase d'exécution, en cas d'implication de sites Nature 2000, il faudra réaliser une évaluation de screening. Si les systèmes d'alerte sont en mesure de préserver les sites naturels, l'effet de l'action prendra une valeur positive.</p>
1 Habitat marins et côtiers													
2 Habitats de dunes													
3 Habitats d'eaux douces													
4 Habitats arbustifs tempérés													
5 Habitats arbustifs méditerranéens													
6 Habitats de prés naturels et semi-naturels													
7 Habitats de tourbières et de marais													
8 Habitats rocheux													
9 Habitats forestiers													
			<table border="1"> <tr><td>1 Habitats marins et côtiers</td></tr> <tr><td>2 Habitats de dunes</td></tr> <tr><td>3 Habitats d'eaux douces</td></tr> <tr><td>4 Habitats arbustifs tempérés</td></tr> <tr><td>5 Habitats arbustifs méditerranéens</td></tr> <tr><td>6 Habitats de prés naturels et semi-naturels</td></tr> <tr><td>7 Habitats de tourbières et de marais</td></tr> </table>	1 Habitats marins et côtiers	2 Habitats de dunes	3 Habitats d'eaux douces	4 Habitats arbustifs tempérés	5 Habitats arbustifs méditerranéens	6 Habitats de prés naturels et semi-naturels	7 Habitats de tourbières et de marais	 <p>Bien que l'on puisse supposer une absence d'interférences significatives entre cette action et le niveau d'intégrité des habitats, les informations actuellement disponibles ne permettent d'arriver à une évaluation définitive. Dans la phase</p>		
1 Habitats marins et côtiers													
2 Habitats de dunes													
3 Habitats d'eaux douces													
4 Habitats arbustifs tempérés													
5 Habitats arbustifs méditerranéens													
6 Habitats de prés naturels et semi-naturels													
7 Habitats de tourbières et de marais													



**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE  
RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

Objectif thématique	Priorité d'investissement <i>Objectif spécifique</i>	Typologie d'actions prévues	Interférences potentielles avec les habitats Nature 2000										
			8 Habitats rocheux 9 Habitats forestiers	d'exécution, en cas d'implication de sites Nature 2000, il faudra réaliser une évaluation de screening.									
			<table border="1"> <tr><td><b>1 Habitats marins et côtiers</b></td></tr> <tr><td><b>2 Habitats de dunes</b></td></tr> <tr><td>3 Habitats d'eaux douces</td></tr> <tr><td>4 Habitats arbustifs tempérés</td></tr> <tr><td>5 Habitats arbustifs méditerranéens</td></tr> <tr><td>6 Habitats de prés naturels et semi-naturels</td></tr> <tr><td>7 Habitats de tourbières et de marais</td></tr> <tr><td>8 Habitats rocheux</td></tr> <tr><td>9 Habitats forestiers</td></tr> </table>	<b>1 Habitats marins et côtiers</b>	<b>2 Habitats de dunes</b>	3 Habitats d'eaux douces	4 Habitats arbustifs tempérés	5 Habitats arbustifs méditerranéens	6 Habitats de prés naturels et semi-naturels	7 Habitats de tourbières et de marais	8 Habitats rocheux	9 Habitats forestiers	<div style="text-align: center;">  </div> <p>Dans cette phase, aucune criticité ou interférence potentielle avec le Réseau Nature 2000 n'apparaît clairement, cependant, si l'action se réalise avec des interventions à proximité ou à l'intérieur des SIC/ZPS/ZSC, il faudra effectuer au moins une évaluation de screening dans la phase d'exécution. Dans ce contexte, il faudra porter une attention particulière dans les habitats marins et côtiers et de dunes, car ils sont plus exposés à l'action en objet.</p>
<b>1 Habitats marins et côtiers</b>													
<b>2 Habitats de dunes</b>													
3 Habitats d'eaux douces													
4 Habitats arbustifs tempérés													
5 Habitats arbustifs méditerranéens													
6 Habitats de prés naturels et semi-naturels													
7 Habitats de tourbières et de marais													
8 Habitats rocheux													
9 Habitats forestiers													
			<table border="1"> <tr><td><b>1 Habitats marins et côtiers</b></td></tr> <tr><td><b>2 Habitats de dunes</b></td></tr> <tr><td>3 Habitats d'eaux douces</td></tr> </table>	<b>1 Habitats marins et côtiers</b>	<b>2 Habitats de dunes</b>	3 Habitats d'eaux douces							
<b>1 Habitats marins et côtiers</b>													
<b>2 Habitats de dunes</b>													
3 Habitats d'eaux douces													


**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE  
RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

Objectif thématique	Priorité d'investissement <i>Objectif spécifique</i>	Typologie d'actions prévues	Interférences potentielles avec les habitats Nature 2000	
			4 Habitats arbustifs tempérés 5 Habitats arbustifs méditerranéens 6 Habitats de prés naturels et semi-naturels 7 Habitats de tourbières et de marais 8 Habitats rocheux 9 Habitats forestiers	 <p>La réalisation de l'action fait supposer des effets positifs sur la conservation des habitats, car elle peut garantir la sécurité dans tous ses aspects, même dans ceux relatifs aux sites Nature 2000 ; dans la phase d'exécution, on pourra évaluer l'opportunité d'exécuter au moins une évaluation de screening si, outre à des actions immatérielles, on prévoit des interventions sur le territoire à proximité ou à l'intérieur des sites du Réseau Nature 2000.</p>
			1 Habitats marins et côtiers 2 Habitats de dunes 3 Habitats d'eaux douces 4 Habitats arbustifs tempérés 5 Habitats arbustifs méditerranéens 6 Habitats de prés naturels et semi-naturels 7 Habitats de tourbières et de marais 8 Habitats rocheux 9 Habitats forestiers	 <p>La gestion correcte du patrimoine culturel et naturel fournit des garanties appropriées de protection de l'intégrité des sites Nature 2000, si les finalités prévues par l'art. 5 alinéa 3 du D.P.R. 357/97 (maintien dans un état de conservation satisfaisant des espèces et des habitats présents dans le site) sont vérifiées.</p>
			1 Habitats marins et côtiers	

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE  
RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**







Objectif thématique	Priorité d'investissement <i>Objectif spécifique</i>	Typologie d'actions prévues	Interférences potentielles avec les habitats Nature 2000	
			2 Habitats de dunes 3 Habitats d'eaux douces 4 Habitats arbustifs tempérés 5 Habitats arbustifs méditerranéens 6 Habitats de prés naturels et semi-naturels 7 Habitats de tourbières et de marais 8 Habitats rocheux 9 Habitats forestiers	L'action est potentiellement en mesure de garantir l'exploitation correcte du patrimoine naturel, y compris celui du Réseau Nature 2000. Si les finalités prévues par l'art. 5 alinéa 3 du D.P.R. 357/97 (maintien dans un état de conservation satisfaisant des espèces et des habitats présents dans le site) sont vérifiées, la EIE n'est pas nécessaire.
			1 Habitats marins et côtiers 2 Habitats de dunes 3 Habitats d'eaux douces 4 Habitats arbustifs tempérés 5 Habitats arbustifs méditerranéens 6 Habitats de prés naturels et semi-naturels 7 Habitats de tourbières et de marais 8 Habitats rocheux 9 Habitats forestiers	 Les finalités de l'action, bien qu'elles interfèrent avec les sites Nature 2000, semblent être conformes avec celles prévues par l'art. 5 alinéa 3 du D.P.R. 357/97 (maintien dans un état de conservation satisfaisant des espèces et des habitats présents dans le site). Si cela est confirmé dans la phase d'exécution, l'action doit être considérée comme positive.
			<b>1 Habitats marins et côtiers</b> <b>2 Habitats de dunes</b> 3 Habitats d'eaux douces 4 Habitats arbustifs tempérés	 Les finalités de l'action, bien qu'elles

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE  
RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**







Objectif thématique	Priorité d'investissement <i>Objectif spécifique</i>	Typologie d'actions prévues	Interférences potentielles avec les habitats Nature 2000	
			5 Habitats arbustifs méditerranéens 6 Habitats de prés naturels et semi-naturels 7 Habitats de tourbières et de marais 8 Habitats rocheux 9 Habitats forestiers	interfèrent avec les sites Nature 2000, font partie de celles prévues par l'art. 5 alinéa 3 du D.P.R. 357/97 (maintien dans un état de conservation satisfaisant des espèces et des habitats présents dans le site), et dans cette phase, on constate la conformité de ces dernières avec les exigences de conservation du Réseau.
			<b>1 Habitats marins et côtiers</b> <b>2 Habitats de dunes</b> 3 Habitats d'eaux douces 4 Habitats arbustifs tempérés 5 Habitats arbustifs méditerranéens 6 Habitats de prés naturels et semi-naturels 7 Habitats de tourbières et de marais 8 Habitats rocheux 9 Habitats forestiers	<div align="center" data-bbox="1845 651 1951 751">  </div> <p>Les finalités de l'action, bien qu'elles interfèrent avec les sites Nature 2000, font partie de celles prévues par l'art. 5 alinéa 3 du D.P.R. 357/97 (maintien dans un état de conservation satisfaisant des espèces et des habitats présents dans le site), et dans cette phase, on constate la conformité de ces dernières avec les exigences de conservation du Réseau.</p>

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE  
RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

**AXE 3 – Amélioration de l'accessibilité des territoires**







Objectif thématique	Priorité d'investissement/ <i>Objectif spécifique</i>	Typologie d'actions prévues	Interférences potentielles avec les habitats Nature 2000										
			<table border="1"> <tr><td data-bbox="1245 400 1677 448">1 Habitats marins et côtiers</td><td data-bbox="1677 400 2123 868" rowspan="9">             Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.         </td></tr> <tr><td data-bbox="1245 448 1677 496">2 Habitats de dunes</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 496 1677 544">3 Habitats d'eaux douces</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 544 1677 592">4 Habitats arbustifs tempérés</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 592 1677 639">5 Habitats arbustifs méditerranéens</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 639 1677 719">6 Habitats de prés naturels et semi-naturels</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 719 1677 767">7 Habitats de tourbières et de marais</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 767 1677 815">8 Habitats rocheux</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 815 1677 863">9 Habitats forestiers</td></tr> </table>	1 Habitats marins et côtiers	 Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.	2 Habitats de dunes	3 Habitats d'eaux douces	4 Habitats arbustifs tempérés	5 Habitats arbustifs méditerranéens	6 Habitats de prés naturels et semi-naturels	7 Habitats de tourbières et de marais	8 Habitats rocheux	9 Habitats forestiers
1 Habitats marins et côtiers	 Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.												
2 Habitats de dunes													
3 Habitats d'eaux douces													
4 Habitats arbustifs tempérés													
5 Habitats arbustifs méditerranéens													
6 Habitats de prés naturels et semi-naturels													
7 Habitats de tourbières et de marais													
8 Habitats rocheux													
9 Habitats forestiers													
			<table border="1"> <tr><td data-bbox="1245 916 1677 963"></td><td data-bbox="1677 916 2123 1414" rowspan="8">             Dans cette phase, il n'est pas possible d'arriver à une évaluation définitive de l'action.            La réalisation d'investissements qui peuvent interférer avec le Réseau Nature 2000, requiert la rédaction d'une évaluation d'incidence appropriée au niveau de la conception dans la phase d'exécution.         </td></tr> <tr><td data-bbox="1245 963 1677 1011">2 Habitats de dunes</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 1011 1677 1059">3 Habitats d'eaux douces</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 1059 1677 1107">4 Habitats arbustifs tempérés</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 1107 1677 1155">5 Habitats arbustifs méditerranéens</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 1155 1677 1235">6 Habitats de prés naturels et semi-naturels</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 1235 1677 1283">7 Habitats de tourbières et de marais</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 1283 1677 1331">8 Habitats rocheux</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 1331 1677 1378">9 Habitats forestiers</td></tr> </table>		 Dans cette phase, il n'est pas possible d'arriver à une évaluation définitive de l'action. La réalisation d'investissements qui peuvent interférer avec le Réseau Nature 2000, requiert la rédaction d'une évaluation d'incidence appropriée au niveau de la conception dans la phase d'exécution.	2 Habitats de dunes	3 Habitats d'eaux douces	4 Habitats arbustifs tempérés	5 Habitats arbustifs méditerranéens	6 Habitats de prés naturels et semi-naturels	7 Habitats de tourbières et de marais	8 Habitats rocheux	9 Habitats forestiers
	 Dans cette phase, il n'est pas possible d'arriver à une évaluation définitive de l'action. La réalisation d'investissements qui peuvent interférer avec le Réseau Nature 2000, requiert la rédaction d'une évaluation d'incidence appropriée au niveau de la conception dans la phase d'exécution.												
2 Habitats de dunes													
3 Habitats d'eaux douces													
4 Habitats arbustifs tempérés													
5 Habitats arbustifs méditerranéens													
6 Habitats de prés naturels et semi-naturels													
7 Habitats de tourbières et de marais													
8 Habitats rocheux													
9 Habitats forestiers													

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE  
RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

Objectif thématique	Priorité d'investissement/ <i>Objectif spécifique</i>	Typologie d'actions prévues	Interférences potentielles avec les habitats Nature 2000										
			<table border="1"> <tr><td data-bbox="1245 320 1677 360">1 Habitats marins et côtiers</td><td data-bbox="1677 320 2112 775" rowspan="9">             Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.         </td></tr> <tr><td data-bbox="1245 360 1677 400">2 Habitats de dunes</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 400 1677 440">3 Habitats d'eaux douces</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 440 1677 480">4 Habitats arbustifs tempérés</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 480 1677 520">5 Habitats arbustifs méditerranéens</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 520 1677 560">6 Habitats de prés naturels et semi-naturels</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 560 1677 600">7 Habitats de tourbières et de marais</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 600 1677 639">8 Habitats rocheux</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 639 1677 679">9 Habitats forestiers</td></tr> </table>	1 Habitats marins et côtiers	 Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.	2 Habitats de dunes	3 Habitats d'eaux douces	4 Habitats arbustifs tempérés	5 Habitats arbustifs méditerranéens	6 Habitats de prés naturels et semi-naturels	7 Habitats de tourbières et de marais	8 Habitats rocheux	9 Habitats forestiers
1 Habitats marins et côtiers	 Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.												
2 Habitats de dunes													
3 Habitats d'eaux douces													
4 Habitats arbustifs tempérés													
5 Habitats arbustifs méditerranéens													
6 Habitats de prés naturels et semi-naturels													
7 Habitats de tourbières et de marais													
8 Habitats rocheux													
9 Habitats forestiers													
			<table border="1"> <tr><td data-bbox="1245 799 1677 839">1 Habitats marins et côtiers</td><td data-bbox="1677 799 2112 1254" rowspan="9">             Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.         </td></tr> <tr><td data-bbox="1245 839 1677 879">2 Habitats de dunes</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 879 1677 919">3 Habitats d'eaux douces</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 919 1677 959">4 Habitats arbustifs tempérés</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 959 1677 999">5 Habitats arbustifs méditerranéens</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 999 1677 1038">6 Habitats de prés naturels et semi-naturels</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 1038 1677 1078">7 Habitats de tourbières et de marais</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 1078 1677 1118">8 Habitats rocheux</td></tr> <tr><td data-bbox="1245 1118 1677 1158">9 Habitats forestiers</td></tr> </table>	1 Habitats marins et côtiers	 Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.	2 Habitats de dunes	3 Habitats d'eaux douces	4 Habitats arbustifs tempérés	5 Habitats arbustifs méditerranéens	6 Habitats de prés naturels et semi-naturels	7 Habitats de tourbières et de marais	8 Habitats rocheux	9 Habitats forestiers
1 Habitats marins et côtiers	 Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.												
2 Habitats de dunes													
3 Habitats d'eaux douces													
4 Habitats arbustifs tempérés													
5 Habitats arbustifs méditerranéens													
6 Habitats de prés naturels et semi-naturels													
7 Habitats de tourbières et de marais													
8 Habitats rocheux													
9 Habitats forestiers													
			<table border="1"> <tr><td data-bbox="1245 1278 1677 1318"><b>1 Habitat marins et côtiers</b></td><td data-bbox="1677 1278 2112 1414" rowspan="3"></td></tr> <tr><td data-bbox="1245 1318 1677 1358"><b>2 Habitats de dunes</b></td></tr> <tr><td data-bbox="1245 1358 1677 1398">3 Habitats d'eaux douces</td></tr> </table>	<b>1 Habitat marins et côtiers</b>		<b>2 Habitats de dunes</b>	3 Habitats d'eaux douces						
<b>1 Habitat marins et côtiers</b>													
<b>2 Habitats de dunes</b>													
3 Habitats d'eaux douces													



**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE  
RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

Objectif thématique	Priorité d'investissement/ <i>Objectif spécifique</i>	Typologie d'actions prévues	Interférences potentielles avec les habitats Nature 2000										
			<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1245 312 1677 360">4 Habitats arbustifs tempérés</td> <td data-bbox="1677 312 2123 935" rowspan="6">  <p>Les connotations et les effets sur l'environnement en général positifs des actions ne fournissent pas, ici, de garanties adéquates d'absence d'interférences avec le réseau Nature 2000. En cas de réalisation d'interventions à proximité de SIC/ZPS/ZSC, on considère comme nécessaire d'effectuer une évaluation d'incidence de screening ou appropriée, selon les cas. Les habitats marins et côtiers, de dunes et de prés, en raison de la nature des actions réalisées possibles, sont concernés, au moins potentiellement.</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="1245 360 1677 408">5 Habitats arbustifs méditerranéens</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1245 408 1677 488"><b>6 Habitats de prés naturels et semi-naturels</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1245 488 1677 536">7 Habitats de tourbières et de marais</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1245 536 1677 584">8 Habitats rocheux</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1245 584 1677 935">9 Habitats forestiers</td> </tr> </table>	4 Habitats arbustifs tempérés	 <p>Les connotations et les effets sur l'environnement en général positifs des actions ne fournissent pas, ici, de garanties adéquates d'absence d'interférences avec le réseau Nature 2000. En cas de réalisation d'interventions à proximité de SIC/ZPS/ZSC, on considère comme nécessaire d'effectuer une évaluation d'incidence de screening ou appropriée, selon les cas. Les habitats marins et côtiers, de dunes et de prés, en raison de la nature des actions réalisées possibles, sont concernés, au moins potentiellement.</p>	5 Habitats arbustifs méditerranéens	<b>6 Habitats de prés naturels et semi-naturels</b>	7 Habitats de tourbières et de marais	8 Habitats rocheux	9 Habitats forestiers			
4 Habitats arbustifs tempérés	 <p>Les connotations et les effets sur l'environnement en général positifs des actions ne fournissent pas, ici, de garanties adéquates d'absence d'interférences avec le réseau Nature 2000. En cas de réalisation d'interventions à proximité de SIC/ZPS/ZSC, on considère comme nécessaire d'effectuer une évaluation d'incidence de screening ou appropriée, selon les cas. Les habitats marins et côtiers, de dunes et de prés, en raison de la nature des actions réalisées possibles, sont concernés, au moins potentiellement.</p>												
5 Habitats arbustifs méditerranéens													
<b>6 Habitats de prés naturels et semi-naturels</b>													
7 Habitats de tourbières et de marais													
8 Habitats rocheux													
9 Habitats forestiers													
			<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1245 943 1677 991">1 Habitats marins et côtiers</td> <td data-bbox="1677 943 2123 1428" rowspan="9">  <p>La réalisation de systèmes multimodaux a des connotations à caractère environnemental fondamentalement positives, au point que l'on peut évaluer favorablement l'action. Cependant, l'absence d'indications précises sur la typologie et sur l'emplacement des éventuelles interventions ne permet pas d'exclure la nécessité d'une évaluation d'incidence de screening ou</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="1245 991 1677 1038">2 Habitats de dunes</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1245 1038 1677 1086">3 Habitats d'eaux douces</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1245 1086 1677 1134">4 Habitats arbustifs tempérés</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1245 1134 1677 1182">5 Habitats arbustifs méditerranéens</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1245 1182 1677 1262">6 Habitats de prés naturels et semi-naturels</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1245 1262 1677 1310">7 Habitats de tourbières et de marais</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1245 1310 1677 1358">8 Habitats rocheux</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1245 1358 1677 1428">9 Habitats forestiers</td> </tr> </table>	1 Habitats marins et côtiers	 <p>La réalisation de systèmes multimodaux a des connotations à caractère environnemental fondamentalement positives, au point que l'on peut évaluer favorablement l'action. Cependant, l'absence d'indications précises sur la typologie et sur l'emplacement des éventuelles interventions ne permet pas d'exclure la nécessité d'une évaluation d'incidence de screening ou</p>	2 Habitats de dunes	3 Habitats d'eaux douces	4 Habitats arbustifs tempérés	5 Habitats arbustifs méditerranéens	6 Habitats de prés naturels et semi-naturels	7 Habitats de tourbières et de marais	8 Habitats rocheux	9 Habitats forestiers
1 Habitats marins et côtiers	 <p>La réalisation de systèmes multimodaux a des connotations à caractère environnemental fondamentalement positives, au point que l'on peut évaluer favorablement l'action. Cependant, l'absence d'indications précises sur la typologie et sur l'emplacement des éventuelles interventions ne permet pas d'exclure la nécessité d'une évaluation d'incidence de screening ou</p>												
2 Habitats de dunes													
3 Habitats d'eaux douces													
4 Habitats arbustifs tempérés													
5 Habitats arbustifs méditerranéens													
6 Habitats de prés naturels et semi-naturels													
7 Habitats de tourbières et de marais													
8 Habitats rocheux													
9 Habitats forestiers													



**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE**  
**RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

---




<b>Objectif thématique</b>	<b>Priorité d'investissement/<i>Objectif spécifique</i></b>	<i>Typologie d'actions prévues</i>	<b>Interférences potentielles avec les habitats Nature 2000</b>
			appropriée, en fonction de la typologie d'interventions et de la proximité avec des sites Nature 2000.

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE  
RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

**AXE 4 - Renforcement de la cohésion sociale et de l'intégration à travers l'activité économique**

Objectif thématique	Priorité d'investissement <i>Objectif spécifique</i>	Typologies d'actions prévues	Interférences potentielles avec les habitats Nature 2000			
			1 Habitats marins et côtiers	 <p>Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables, ou de toute façon, qu'ils ne sont pas quantifiables dans cette phase.</p>		
			2 Habitats de dunes			
			3 Habitats d'eaux douces			
			4 Habitats arbustifs tempérés			
			5 Habitats arbustifs méditerranéens			
			6 Habitats de prés naturels et semi-naturels			
			7 Habitats de tourbières et de marais			
			8 Habitats rocheux			
			9 Habitats forestiers			
					1 Habitats marins et côtiers	 <p>Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.</p>
					2 Habitats de dunes	
					3 Habitats d'eaux douces	
4 Habitats arbustifs tempérés						
5 Habitats arbustifs méditerranéens						
6 Habitats de prés naturels et semi-naturels						
7 Habitats de tourbières et de marais						
8 Habitats rocheux						
9 Habitats forestiers						
			1 Habitats marins et côtiers			
			2 Habitats de dunes			
			3 Habitats d'eaux douces			

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE  
RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

Objectif thématique	Priorité d'investissement <i>Objectif spécifique</i>	Typologies d'actions prévues	Interférences potentielles avec les habitats Nature 2000	
			4 Habitats arbustifs tempérés 5 Habitats arbustifs méditerranéens 6 Habitats de prés naturels et semi-naturels 7 Habitats de tourbières et de marais 8 Habitats rocheux 9 Habitats forestiers	 Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.
			1 Habitats marins et côtiers 2 Habitats de dunes 3 Habitats d'eaux douces 4 Habitats arbustifs tempérés 5 Habitats arbustifs méditerranéens 6 Habitats de prés naturels et semi-naturels 7 Habitats de tourbières et de marais 8 Habitats rocheux 9 Habitats forestiers	 Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000 sont négligeables.
			1 Habitats marins et côtiers 2 Habitats de dunes 3 Habitats d'eaux douces 4 Habitats arbustifs tempérés 5 Habitats arbustifs méditerranéens 6 Habitats de prés naturels et semi-	 Etant donné qu'il s'agit d'actions et d'interventions immatérielles, on considère que les effets sur l'intégrité des habitats dans les sites Nature 2000

**ÉES PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE – FRANCE  
RAPPORT D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

Objectif thématique	Priorité d'investissement <i>Objectif spécifique</i>	Typologies d'actions prévues	Interférences potentielles avec les habitats Nature 2000	
			naturels	sont négligeables.
			7 Habitats de tourbières et de marais	
			8 Habitats rocheux	
			9 Habitats forestiers	

#### **4. CONCLUSIONS**

L'évaluation d'incidence réalisée sur le Programme de coopération transfrontalière Italie – France (Maritime 2014 – 2020) a permis d'identifier les actions qui, en l'état actuel des connaissances, ne présentent pas de risques significatifs pour l'intégrité des sites du Réseau Nature 2000. C'est pourquoi, on estime pouvoir exclure la réalisation d'enquêtes et d'approfondissements spécifiques supplémentaires pendant la phase d'application du plan. En revanche, dans tous les cas où une action déterminée sera réalisée à l'intérieur ou à proximité d'un site Nature 2000, et pour laquelle on fait l'hypothèse d'une interférence potentielle avec les objectifs de conservation des habitats qui y sont présents, l'étude met en évidence la nécessité de réaliser un approfondissement dans le cadre de la procédure d'Évaluation d'Incidence Environnementale, aux termes de l'art. 5 du D.P.R. 357/97 et modifications suivantes. Dans les cas où l'emplacement physique et les éléments dimensionnels minimum ne sont pas connus, parce que la programmation renvoie la définition de ces caractéristiques à une phase suivante, la décision de soumettre ou non l'intervention spécifique à la procédure d'EIE devra être renvoyée également à ce moment-là.

On fournit ci-dessous une synthèse des évaluations réalisées pour chacun des quatre axes d'intervention du Programme Transfrontalier, en ce qui concerne les interférences possibles des actions prévues avec les sites Nature 2000.

**AXE 1 - Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières prioritaires :** vu le niveau actuel de l'information, on ne reconnaît pas dans cette phase d'interférences potentielles avec les habitats des sites du Réseau Nature 2000 dans le périmètre d'application du programme transfrontalier ;

**AXE 2 - \_Sauvegarde, valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques :** les finalités et les objectifs de cet axe sont substantiellement cohérents avec les objectifs de protection des sites du Réseau Nature 2000. Dans les cas où les actions du Programme Transfrontalier sont destinées au maintien dans un état de conservation satisfaisant des espèces et des habitats présents dans le site, leur compatibilité avec les

SIC/ZPS/ZSC de l'aire d'intervention du Programme est vérifiée. Dans tous les autres cas, il faudra renvoyer la vérification dans la phase s'exécution.

**AXE 3 – Amélioration de l'accessibilité des territoires :** Les objectifs poursuivis par les actions prévues par cet axe peuvent avoir des interférences pas toujours positives avec le réseau Nature 2000. Toutefois, étant donné qu'on ne dispose pas des emplacements sur les territoires, même dans les grandes lignes ni les données dimensionnelles des interventions individuelles, il n'est pas toujours possible d'exprimer des jugements définitifs ; dans les cas d'interférence topographique ou fonctionnelle possible entre l'intervention proposée et le site du réseau Nature 2000, il ne reste pas d'autre possibilité que celle de renvoyer les évaluations de détail sur l'effet des actions sur les SIC/ZPS/ZSC à la phase d'application du plan. D'après les vérifications effectuées, les habitats potentiellement concernés par l'application des mesures de l'axe sont celles que l'on peut attribuer aux macro-catégories d'**Habitats marins et côtiers, Habitats de dunes et Habitats de prés naturels et semi-naturels.**

**AXE 4 - Renforcement de la cohésion sociale et de l'insertion par l'activité économique :** les actions prévues dans cet axe, ont une dimension fondamentalement immatérielle et donc, l'interférence avec les sites du Réseau Nature 2000 peut être exclue dans cette phase.